

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Thomas Waddington par le bureau d'architecture Arp Architectes SA pour la construction d'un B&B avec transformation du chalet et la pose de panneaux solaires en toiture sur la parcelle n° 18370, folio n° 27 (44), zone R2, lieu-dit Les Fleurettes au Châble, coord. 2582713/1103141

Stéphane & Vincent Luisier SA et Vaudan SA par le bureau d'architecture Fima SA pour la modification du projet autorisé n° 203.12 (construction de 3 villas) sur la parcelle n° 10144, folio n° 103 (99), zone R3, lieu-dit Prarreyer d'en Bas à Prarreyer, coord. 2583644/1101829

M. Peter Seilern-Aspang par le bureau d'architecture G Comina SA pour la construction d'un local à archives en sous-sol sur la parcelle n° 1408, folio n° 153, zone T4, lieu-dit Plan-Pras à Verbier, coord. 2583075/1105425

M. Claude Michellod pour la réfection de la toiture et des façades d'une écurie sur la parcelle n° 17576, folio n° 16, hors zone, à Charençon, coord. 2580160/1104055 (Projet en dérogation à l'art. 24 LAT)

M. Jean-Louis Arlettaz pour le remblaiement de la parcelle n° 10970, folio n° 104, hors zone, lieu-dit Vers la Barre à Champsec, coord. 2585044/1100442

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.